

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
Paraissant les Mercredi et Samedi

### BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

### ABONNEMENTS

**LES ABONNEMENTS**  
durent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois  
et  
**se paient d'avance.**

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS  
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,  
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement  
un bon de poste.

### INSERTIONS

**LES INSERTIONS**  
sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annonces..... 25 c. la lig  
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3  
M. Lafitte et Co, place de la Bourse  
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on vaudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

### Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				Prix des places.				DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS			
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	tab. 2	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	3 <sup>e</sup> cl.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)							
Cahors. — Départ	6h	12h25	5h10	Monsempron-Libos. — Départ	9h30	5h25	7h55	Libos	5.80	4.35	3.20	LIBOS.	Départs	8h41	9h26	5h19			
Mercuès	6 18	12 47	5 56	Fumel	9 37	5 37	8 2	Puy-l'Evêque	3.70	2.75	2.05	AGEN.	Arr.	9 59	10 28	6 44			
Parnac	6 33	1 7	6 9	Duravel	9 54	6 03	8 21	Villeneuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75	AGEN.	Dép.	11 25	11 20	7 »			
Luzech	6 43	1 20	6 1	Puy-l'Evêque	10 3	6 17	8 30	Bordeaux	20.80	15.35	12.20	MONTAUBAN	Arr.	4 33	12 43	9 3			
Castelfranc	7 2	1 43	6 36	Castelfranc	10 17	6 41	8 48	Agen	10.65	8. »	5.85	MONTAUBAN	Dép.	12 13	3 05	7 57			
Puy-l'Evêque	7 17	2 1	6 49	Luzech	10 29	7 »	9 2	Montauban	41. »	8. »	6. »	AGEN.	Arr.	1 36	5 11	10 6			
Duravel	7 32	2 16	6 59	Parnac	10 38	7 16	9 13	Toulousan	46.70	42.30	31.15	AGEN.	Dép.	2 »	6 10	»			
Fumel	7 54	2 42	7 19	Mercuès	10 49	7 33	9 25	Aurillac	29.30	21.45	15.50	LIBOS.	Arr.	3 »	7 36	»			
Monsempron-Libos. — Arrivée	8 1	2 49	7 26	Cahors. — Arrivée	11 5	7 52	9 43	Paris	73.70	55.83	40.85	LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	3 40	7 45	»			

Cahors, le 3 Octobre 1870

### ELECTIONS

Sentant sa responsabilité s'accroître de jour en jour avec les périls de la patrie, la délégation du gouvernement de la défense nationale a résolu de convoquer à bref délai les électeurs.

La date primitivement fixée a été reprise. Le dimanche, 16 octobre prochain, nous aurons à nommer les membres de l'Assemblée Constituante.

Le département du Lot aura six députés. Nous publierons plus tard les circulaires des divers candidats.

Pour le moment, nous nous bornerons à recommander aux électeurs de se préparer à voter, et à ne voter que pour des hommes d'ordre.

L'abstention serait aujourd'hui inexplicable.

Il est de notre devoir et de notre intérêt de faire représenter nos idées.

Que les mandataires que nous choisirons connaissent nos besoins et sachent les faire connaître ; qu'ils soient fermement décidés à n'accepter qu'une paix honorable, à réprimer avec énergie tout attentat contre les personnes et contre les propriétés ; à maintenir la tranquillité publique, à fonder un gouvernement honnête et stable.

Nous serons alors dignement représentés et nous aurons rempli avec intelligence notre devoir de citoyens.

J. DELBAU.

### BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

Tours, 29 septembre, 9 h. soir.

La flotte de la Baltique est rentrée à Cherbourg, après s'être assurée que la flotte prussienne était restée à Jadede.

On a laissé deux escadres dans la mer du Nord et dans la Manche pour protéger le littoral et la marine marchande.

Tours, 30 septembre, 7 h. 40' matin.

Les dépêches françaises du 29 septembre, de Colmar et de Belfort, confirment la capitulation de Strasbourg.

Tours, 30 septembre, 1 h. 45' soir.

Les dépêches officielles reçues jusqu'à midi sans importance.

On assure que le général prussien Bernhardt, avec une troupe nombreuse et 48 canons, a traversé Coulommiers, remontant la direction de Châlons.

Les renseignements particuliers envoyés de Paris au *Moniteur*, disent que deux régiments badois se sont révoltés le 23 septembre à Versailles. 24 hommes auraient été fusillés. Dix mitrailleuses à vapeur sont terminées. L'état général de Paris est excellent.

Tours, 30 septembre, 3 h. 30' soir.

Des voyageurs venant du Havre racontent que trois princes allemands ont été tués ou blessés. Les journaux de Londres disent que les portes de Strasbourg sont assiégées par des bourgeois qui désirent rentrer en ville ; mais la permission ne leur a pas encore été accordée. La cathédrale est gravement endommagée. La bibliothèque, le théâtre et la gare sont brûlés.

Quand le général Werder a rencontré le général Ulrich, il l'a embrassé.

Le *Standard* dit : « L'Angleterre n'a pas d'alliés pour maintenir ses intérêts en Orient. La France est impuissante, la Prusse favorise les d' seins de la Russie et contient l'Autriche. Tel est le résultat de la politique de M. Gladstone.

L'Angleterre se trouve en présence de la Russie et de la Prusse, et perd tous les avantages chèrement achetés en Crimée. »

Le *Times* dit qu'après un conseil tenu aujourd'hui, le cabinet doit faire connaître ses vues, s'il croit, comme dit M. de Bismark, que les annexions de province soient des garanties pour la paix de l'Europe, et si l'Europe approuve la continuation de la guerre. Il serait nécessaire que le ministère se déclare.

Une dépêche de Bouillon, du 29 septembre, publiée par le *Times*, dit que les propositions de capitulation faites par les Prussiens, ont été refusées par la garnison de Mezières. Le bombardement n'a pas encore commencé. Un grand mouvement de troupes a eu lieu aujourd'hui du côté de Sedan.

Tours, 30 septembre, 4 h. 50' soir.

Un décret du 30 met les francs-tireurs à la disposition du ministre de la guerre, les astreignant au régime disciplinaire de la garde mobile.

A Lyon, le calme est rétabli.

Les employés des administrations télégraphiques sont exemptés de tout service de garde et d'armée.

Les préfets ont droit à requérir des armes. Nos communications avec Epervon et Maintenon sont interrompues.

Tours, 30 septembre, 7 h. 15' soir.

On mande de Pétersbourg que le czar a reçu M. Thiers.

La *Correspondance parisienne* assure que M. Bernier a été arrêté, à cause de papiers compromettants se rattachant à l'affaire des bombes.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre MM. Grandperret et Connean.

Nogent, 26, matin.

Les Prussiens ont établi un ballon à feu blanc au-dessus de Neuilly.

Par décret du 28, inséré au *Journal officiel*, il est constitué un conseil de guerre pour la garde nationale comme pour l'armée.

Tours, 1<sup>er</sup> octobre, 3 h. 50, s.

Belgrade, 30 septembre. — Les Prussiens menacent Boyens qui, barricadé, organise une défense énergique.

Tours, 1<sup>er</sup> octobre, 6 h. 40 m., s.

Le gouvernement a reçu des nouvelles par une personne venant de Metz. Bazaine a remporté un grand avantage sur les Prussiens, le 30 septembre.

D'autres engagements, favorables aux Français, ont eu lieu les 23 et 27.

Bourbaki a fait le 27, une magnifique sortie ; il a donné la chasse aux Prussiens jusqu'à Briey.

Metz est parfaitement muni de provisions et de munitions.

Bazaine a une armée de 100,000 hommes en parfaite santé. La garde nationale s'engage à défendre la ville si Bazaine réussit à se frayer un chemin à travers les Prussiens.

### Dépêches de l'Étranger

Londres, 1<sup>er</sup> octobre.

Le *Times* dit que le conseil des ministres a exprimé hier, la conviction d'avoir fait tout ce qui lui était possible de faire.

Le moment n'est pas encore venu de quitter la neutralité observatrice.

Le *Standard* critique l'abstention du gouvernement et prévoit un changement de cabinet.

Vienne, 28 septembre.

Le bruit se répand, dans le monde diplomatique, que le roi de Prusse se déclare prêt à négocier et à signer un traité de paix avec le général Bazaine, le général Trochu et le général Ulrich, qui sont des lieutenants tenant leurs grades et leurs commandements du gouvernement de l'empereur Napoléon, seul gouvernement régulier et légal aux yeux du roi de Prusse.

Tours, le 30 septembre, 3 h. soir.

Des voyageurs venant du Havre racontent que trois princes allemands ont été tués ou blessés. On parle d'un engagement sérieux qui aurait eu lieu à Versailles.

Les Prussiens, enveloppés, ont levé la crosse ou l'air.

Le commandant français a crié alors : « Jetez vos armes ! »

Sur le refus, des mitrailleuses ont été braquées sur les Prussiens et les ont fauchés.

Il se confirme que nos succès contre l'ennemi se succèdent et se multiplient.

Tours, 1<sup>er</sup> octobre 8 h. du matin.

Une dépêche du gouvernement dit que Tournan est encadré de Prussiens blessés dans une attaque infructueuse contre le fort de Charenton.

Un télégramme de Berlin, 30 septembre, constate que la garnison de Metz et les troupes françaises réunies sous la ville ne manquent pas de vivres et qu'aucune épidémie ne sévit parmi elles.

Tours, 2 octobre, 12 h. 30 soir.

M. Tissandier, descendu avant-hier en ballon à Dreux, a apporté nouvelles de Paris.

Pas d'affaires sérieuses jusqu'au 30 au matin. Physionomie de Paris excellente. Troupes et gardes mobiles pleines de confiance. Garde nationale prête à tous sacrifices et animée du plus courageux patriotisme.

Paris, qui sent sa force, compte sur province pour harceler incessamment l'ennemi, et, peu à peu, le prendre dans un cercle, afin de l'acculer sur forts et fortifications où il trouvera bon accueil.

Beauvais est occupé par l'ennemi. On dit de Pournay qu'on se bat entre Saint-Germer et route de Beauvais.

Mante envahie par 4,000 Prussiens avec artillerie. — On assure sous-préfet et maire de Rambouillet prisonniers. — Quelques Prussiens à Epervon.

Le sous-préfet de Neuf-Château certifie, qu'il y a trois jours, cercueil plombé couvert d'or, venant du côté de Paris, est arrivé à Toul, reçu par 3,000 Mecklembourgeois, qui forment garnison. Prussiens semblaient consternés. — Deux autres cercueils pareils venus depuis.

De Toul on entendit, depuis 3 jours, canonade dans la direction de Pont-à-Mousson. Général Ulrich arrivé à Tours.

### Explosion des carrières du Mont-Valérien.

Nous trouvons, dans l'*Indépendant de l'Oise*, le récit d'un fait que nous n'oserions garantir mais qui montre combien d'expédients imprévus pourraient changer, en quelques instants, la face des choses.

Voici les lignes que publie ce journal, et que nous reproduisons sous toutes réserves malgré notre désir de les voir se confirmer :

Un habitant de Pontoise nous certifie que, hier, les carrières des environs du Mont-Valérien, minées en vue de l'approche des Prussiens, aurait sauté sur une surface considérable et donné la mort à plus de 100,000 ennemis. Celui qui me raconte ce fait prétend que les vitres ont tremblé. Si la nouvelle n'est pas entièrement authentique, elle doit avoir un fond de vérité, car à Pont-Sainte-Maxence et ailleurs des soldats allemands, de toutes armes, regorgent de partout en très-grand désordre. — (Constitutionnel).

### La défense de Paris.

Paris oppose aux masses prussiennes une résistance énergique et inflexible à laquelle ne s'attendait probablement pas l'ennemi. L'armée régulière brûle de venger ses douloureux échecs, et la garde mobile fait preuve d'un courage et d'une solidité dignes des meilleures troupes.

Toutes les informations sont unanimes à ce sujet, et déjà plusieurs bataillons de mobiles, notamment ceux de l'Ile-et-Vilaine, ont mérité par leur vaillance d'être mis à l'ordre du jour de l'armée.

Au combat de Clamart, dont nous avons parlé hier, les mobiles se sont particulièrement distingués.

Un jeune sergent du 2<sup>e</sup> bataillon revenant du feu racontait, sur la place de la Concorde, dans les termes d'une admiration qui gagoit tous les assistants, que leur chef, tandis que le bataillon tirait couché, restait, lui, debout à cheval, imperturbable, donnant ses ordres avec un inconcevable mépris de la grêle de balles qui sifflaient autour de lui.

Ses soldats lui criaient : — Pied à terre, commandant, pied à terre !

Invitation à laquelle il restait plus sourd qu'une statue.

A la fin, ses soldats ont crié : « Vive Bernon de Bonneuil ! » En ajoutant : « Où il ira nous irons ! »

La garde mobile a aussi vu le feu sous St-Denis, et l'a bravement supporté.

### Les Prussiens à Versailles.

Les Prussiens occupent cette ville tout entière et ses environs au nombre de quatre-vingt mille hommes. Le prince royal y a installé son quartier général.

Devant la redoute de Clamart, les Prussiens ont subi des pertes énormes. Le feu d'artillerie était admirablement bien dirigé par les Français, et cette fois nos ennemis le reconnaissent.

Il y a environ 1,500 blessés des deux nations ; les Prussiens sont installés au château, les Français à l'hôpital militaire.

Versailles est depuis huit jours complètement isolé. On n'y reçoit plus ni une lettre ni un journal. On se croirait à mille lieues de tout pays civilisé.

Samedi on a entendu une forte canonade du côté de St-Denis.

La personne qui nous a donné ces nouvelles était encore à Versailles quand le ballon de M. Duruof est passé sur la ville. Il paraît que les Prussiens, en se voyant impuissants contre cette manière de forcer leur blocus étaient dans une rage indicible.

A Versailles, ils ont ordonné la livraison de cent bœufs par jour, et requis 280,000 chemises de flanelle, 55,000 cigares par jour, etc., etc. Que l'on juge par cet exemple, de l'avantage qu'il y a pour les habitants des villes comme pour les paysans, à livrer bénévolement tout ce qu'ils possèdent au pillage de conquérants sans pitié comme sans scrupules.

### Le Canonier de Saint-Denis.

On s'entretient beaucoup d'un canonier-modèle dont les exploits sont de nature à devenir légendaires. On ignore son

nom ; mais on assure qu'il a 22 ans. Depuis que ce brave garçon a pris possession de la redoute de la Double-Couronne de Saint-Denis, il arrête par la sûreté de son tir toute tentative faite par les Prussiens pour dresser leurs batteries sur la butte Pinson. Il suit d'un œil attentif les progrès des travaux entrepris ; il pointe, met le feu à la pièce, et tout ce qu'on pu faire les Prussiens est anéanti. Le canonier de Saint-Denis a déjà démonté ainsi 42 canons. Cet homme nous vaut une armée.

On lit dans une lettre adressée de Paris par un capitaine commandant une compagnie de douaniers, à sa belle-sœur qui habite Cherbourg :

Hier (samedi), à cinq heures, 4,000 uhlands ont paru à Saint-Mandé. 4 mitrailleuses cachées dans les bois les ont foudroyés, 300 d'entre eux ont été faits prisonniers. Ce fait d'armes cause une grande joie à Paris aujourd'hui.

On entend le canon du côté de Vincennes. A bientôt sans doute de grands événements.

### Le général Wimpffen jugé par nos ennemis.

On a vite fait d'accuser sans connaître et condamner sans entendre, des hommes de cœur auxquels des désastres qu'ils n'avaient pu prévenir ont imposé les plus pénibles devoirs. Voici un témoignage qu'on ne récusera pas ; c'est celui de M. de Bismarck.

Nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs le passage de, dans son rapport officiel sur les événements du 2 septembre, il consacre au brave général qui a eu la douleur de signer la capitulation de Sedan :

« L'attitude du général Wimpffen, comme celle des autres généraux français dans la nuit précédente a été des plus dignes : ce brave officier ne pouvait s'empêcher vis-à-vis de moi d'exprimer son chagrin profond de ce que, quarante-huit heures après son arrivée d'Afrique et une demi-journée après avoir pris le commandement, il lui fallût mettre son nom au bas d'une capitulation si fatale pour les armées françaises ; néanmoins, le manque d'approvisionnement et de munitions, et l'impossibilité absolue de prolonger la défense, imposaient au général le devoir d'étouffer les sentiments personnels sur une plus grande effusion de sang qui n'aurait rien changé à la situation !! »

### Une prophétie.

Les bruits d'armistice et de négociations de paix tendraient-ils à donner raison à cette prophétie, déjà vieille de 300 ans, qu'on vient, dit-on, de découvrir dans les archives de Montlouis, près Tours : « En 1870, éclatera une grande guerre (qui sera plutôt un massacre), dont la paix se signera à Blois » ?

Le monde mystique se préoccupe beaucoup aussi des pronostications d'un astrologue bourguignon, Pierre Turrel, qui vivait dans le XIV<sup>e</sup> siècle et qui aurait prédit pour l'année 1870, les plus graves événements.

### Correspondance de Paris

(par voie aérostatique).

Avant-hier matin, un officier prussien

s'est présenté en parlementaire au fort d'Issy, pour en demander la reddition. Le commandant lui a répondu :

« J'ignore, monsieur, quelles destinées sont réservées au fort que je commande ; mais, tant que je serai vivant, il ne se rendra jamais. »

— La tendance de l'ennemi paraît être de se fortifier définitivement aux alentours de Paris, hors de la portée de notre canon. On dirait qu'il veut cerner la ville par une série de bastilles comme firent les anglais autour d'Orléans, quand la Pucelle remporta la victoire qui sauva la France.

— Les Prussiens construisent, paraît-il, un camp retranché à Versailles. Ils feraient, assure-t-on, leurs dispositions pour hiverner dans nos environs. Mais les Parisiens, profitant, sans perdre une seule minute, du repos qui leur est laissé, s'exercent au maniement des armes et constituent l'armée qui, bientôt, prendra l'offensive, et rejettera l'étranger hors du sol français. Ce que Paris a fait depuis dix jours est prodigieux : soldats, matériels, munitions jaillissent du sol. Il va donc y avoir une armée effective apte à seconder l'armée de la Loire au premier appel qu'elle nous adressera. Sus aux Prussiens.

— D'ici à quelques jours, il y aura au moins 250 bataillons de gardes nationales armés. Il y aura environ 1,500 hommes par bataillon. Quelques-uns vont jusqu'à 2,000.

— Paris a été, hier, témoin d'un spectacle qui ne soubliera jamais. De lâches soldats entraînés à travers Paris, les mains liées derrière le dos, le képi et la tunique retournés, s'en allaient entre deux haies de troupes, le front bas et les yeux rouges, portant sur leur poitrine cette inscription infamante : « Un tel, (le nom), misérable lâche, qui a abandonné son poste devant l'ennemi. — Tous les honnêtes gens sont invités à lui cracher au visage. » — Ces infâmes vont paraître devant un conseil de guerre ; ce qui peut leur arriver de plus heureux, c'est d'être condamnés à mourir.

— Il y avait à Villiers-sur-Marie (arrondissement de Meaux) un garde moulin nommé Aubry. Ce meunier au service de M. Degall, était un ancien soldat du 73<sup>e</sup> de ligne. Il avait une femme et un enfant de onze mois. L'autre semaine, les Prussiens font invasion chez lui. « De la farine, demandent-ils, donnez-nous de la farine. » Ils étaient 10 ou 12. Aubry monte au grenier. Comment résisterait-il ? Il descend bientôt, un sac sur l'épaule. Que voit-il ? Un soldat prussien étreignant sa femme qui se débat, l'accablant d'immondés caresses. Son enfant est là-bas, dans un coin, qui pleure. Il a onze mois seulement. On dirait qu'il comprend déjà qu'on maltraite sa mère. Furieux, il bondit. Il veut s'élançer sur le misérable, délivrer sa femme, imposer le respect à ces bandits. Un coup de revolver déchargé à bout portant l'étend raide mort. Et le soldat achève de violer la femme à quelques pas du mari mort.

— Napoléon III, après ses deux premières défaites, avait eu l'idée de revenir à Paris. Le fait est prouvé par cette dépêche de l'Impératrice, dépêche qu'on a déchirée et que la commission a retrouvée en morceaux.

L'Impératrice à l'Empereur. — Je reçois une dépêche de Piétri. — Avez-vous réfléchi à toutes les conséquences qu'amènerait votre rentrée à Paris sous le coup de deux revers ? Pour moi, je n'ose prendre la responsabilité d'un conseil. — Si vous vous y décidez, il faudrait au moins que la mesure fût présentée au pays comme provisoire : l'Empereur revenant à Paris réorganiser la deuxième armée et confiant provisoirement le commandement en chef de l'armée du Rhin à Bazaine.

Un ballon parti de Metz le 27, est tombé à Bayonville (Ardennes) ; il portait quelques lettres pour le Gouvernement et 15,000 pour particuliers. La poste a reçu les lettres et les expédie.

Dépêche de Paris, signée Trochu est arrivée par pigeon, au préfet du Nord qui l'a transmise à Tours :

Le 30 septembre les troupes sont sorties et ont fait reconnaissance offensive vigoureuse, ont occupé Chevilly et L'Hay et sont avancés jusqu'à Thiais et Choisy-le-Roi, qui était occupé par les Prussiens fortement retranchés après vifs engagements d'artillerie et de mousquetterie, les troupes sont rentrées avec ordre remarquable, dans leurs positions.

Les mobiles se sont montrés pleins d'ardeur. Nous avons fait des pertes sensibles non encore évaluées. On croit que l'ennemi a fait des pertes considérables. De Neufchâteau on dit que mille cavaliers prussiens remontent vers Toul.

On lit dans une lettre de Chartres : Je viens de causer avec un mécanicien de la ligne de l'Ouest qui arrive de Paris. On s'apprête à une défense énergique et furieuse. On a commencé les barricades sous la direction d'une commission présidée par M. Rochefort. Le génie de Belleville et des Carrières d'Amérique est à l'œuvre.

Ce mécanicien m'a affirmé avoir vu les nouveaux engins de guerre que fabrique l'usine Cail. Ce sont des locomobiles mitrailleuses, pouvant tirer mille coups à la minute et manœuvrer à la fois sur les voies ferrées et sur les routes. Il n'y a qu'un changement de roues à effectuer pour les les utiliser à l'un ou l'autre de ces services.

Un des inspecteurs du chemin de fer d'Orléans, M. Fayolle, a montré dans les dernières circonstances un courage et un sang-froid dignes de tous nos éloges.

Au milieu de l'émoi et du désordre général, tandis que les Prussiens lançaient des obus sur la gare de Juvisy, un long convoi de vivres restait perdu et immobile sur la ligne. M. Fayolle, sans s'effrayer des projectiles, s'élança sur une locomotive et la dirigea vers le convoi, qu'il ramène, à travers les mêmes dangers, jusqu'à la gare de Paris.

Raconter ce fait, c'est louer la présence d'esprit et l'énergie grâce auxquelles M. Fayolle a pu rendre ce service au public et à la Compagnie d'Orléans.

D'autre part, le Français rapporte un trait de courage accompli par M. H. de la Taille, inspecteur principal du chemin de fer d'Orléans, dans les derniers instants du service entre notre ville et Paris.

On sait que les Prussiens ont tiré à Juvisy sur un train de voyageurs. M. de la Taille était dans le convoi.

Au bruit des balles, il descend pour recommander au mécanicien d'augmenter la vitesse ; mais ce dernier tremblant d'effroi, refuse de rester sur la machine.

C'est bien, dit simplement M. de la Taille ; ôtez-vous !

Et, montant lui-même sur la machine, il saisit le frein et dirigea la locomotive.

M. de la Taille, du reste, n'en est pas à son premier acte de courage et de dévouement.

Tours, 28 septembre. Un journal de Vienne, la Nouvelle Presse libre, rapporte que, lorsque après les batailles livrées devant Metz, les puissances neutres, qui avaient eu déjà connaissance des conditions prussiennes, ont voulu intervenir en faveur de la France, on leur a répondu au quartier général du roi Guillaume :

« Nous n'abandonnons aucune de nos conditions, dussions-nous nous battre contre l'Europe entière. »

Orléans, 29 septembre. Il est venu un peu d'eau en Loire depuis quarante huit heures, de sorte que le fleuve ne serait bientôt plus guéable.

Tours, 29 septembre. Les populations des bords de la Loire qui s'attendaient à l'invasion prussienne, sont moins menacées qu'elles ne le croyaient. Au moment où le prince Albert, à la tête de son corps d'armée, songeait à occuper Orléans, une dépêche lui a prescrit de reprendre le chemin de Paris.

**Dernières nouvelles**

Tours, le 3 octobre 1870.

On annonce d'Epéron que l'ennemi, par petits corps, s'est présenté plusieurs fois et s'est retiré sur Rambouillet, devant les mobiles et les gardes nationales, appelés par le tocsin, Vers St-Léger, des volontaires, embusqués, ont attaqué et détruit deux patrouilles de 14 prussiens. Pas d'engagements sérieux de ce côté. Les résistances locales qui s'organisent rendent l'ennemi plus circonspect.

Haut-Rhin, l'ennemi franchit le Rhin à la hauteur de Mulhouse ; paraît se diriger vers cette ville et vers Schlestadt.

Un ballon parti de Metz le 27, est tombé à Bayonville (Ardennes) ; il portait quelques lettres pour le Gouvernement et 15,000 pour particuliers. La poste a reçu les lettres et les expédie.

Dépêche de Paris, signée Trochu est arrivée par pigeon, au préfet du Nord qui l'a transmise à Tours :

Le 30 septembre les troupes sont sorties et ont fait reconnaissance offensive vigoureuse, ont occupé Chevilly et L'Hay et sont avancés jusqu'à Thiais et Choisy-le-Roi, qui était occupé par les Prussiens fortement retranchés après vifs engagements d'artillerie et de mousquetterie, les troupes sont rentrées avec ordre remarquable, dans leurs positions.

Les mobiles se sont montrés pleins d'ardeur. Nous avons fait des pertes sensibles non encore évaluées. On croit que l'ennemi a fait des pertes considérables. De Neufchâteau on dit que mille cavaliers prussiens remontent vers Toul.

**Chronique locale**

Tours, 1<sup>er</sup> octobre, 9 h. 1<sup>er</sup> soir.

Le Gouvernement vient de rendre un décret qui fixe au 16 octobre les élections de la Constituante. Les préfets et secrétaires-généraux qui voudront être éligibles devront donner leur démission d'ici au 6 octobre, sauf ceux des départements envahis.

Les préfets sont éligibles tout en restant à leur poste.

Les commissaires de la défense sont éligibles, bien entendu.

Tours, 1<sup>er</sup> octobre, 6 h, 47<sup>er</sup> soir.

La loi du 18 août 1870 ayant autorisé le remplacement militaire pour les hommes de 25 à 35 ans, les citoyens auxquels s'applique l'art. 2 du décret du 25 septembre continueront à profiter de cette immunité, mais leur exemption du service militaire à cette condition ne les dispensera pas de la mobilisation. Ils devront donc figurer sur les contrôles. L'art. 2 est également applicable aux jeunes gens de la classe de 1870 non encore appelés sous les drapeaux.

Nous lisons dans le *Mémorial de la Loire* :

On nous écrit d'Angleterre : « Nous appelons votre attention sur de nombreux agents prussiens partant d'ici pour se rendre dans les villes de France qui ont voté des fonds pour l'armement. « Leur but est d'offrir des armes aux municipalités, de les lier par des contrats illusoire et de retarder ainsi autant que possible les efforts qu'elles font pour la défense nationale. »

(Communiqué par la préfecture.)

Le gouvernement de la défense nationale décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — A l'avenir, le sceau de l'Etat portera, d'un côté, pour type, la figure de la Liberté, et pour légende, au nom du peuple français ; de l'autre côté, une couronne de chêne et d'olivier, liée par une gerbe de blé ; au milieu de la couronne, République française, démocratique, une et indivisible, et pour légende, Liberté, Egalité, Fraternité.

Art. 2. — Les sceaux, timbres et cachets des cours, tribunaux, justices de paix et notaires, porteront, pour type, la figure de la Liberté, telle qu'elle est déterminée par l'article 1<sup>er</sup> pour le sceau de l'Etat ; pour exergue, République française, et pour légende le titre des autorités ou officiers publics par lesquels ils seront employés.

Art. 3. — Le garde des sceaux ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à l'hôtel de ville de Paris, le 25 septembre 1870.

(Suivent les signatures).

Le ministre de l'intérieur arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les dépenses secrètes de sûreté publique sont supprimées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1870.

Art. 2. — L'emploi des fonds ouverts au budget ordinaire du ministère de l'intérieur (chapitre XIII) sera désormais soumis au contrôle de l'Assemblée nationale.

Fait à Paris, le 24 septembre 1870.

L'administration invite les citoyens patriotes à former dans chaque canton un comité cantonal de défense. Si ces comités une fois formés désirent agir à part, ils le peuvent librement, s'ils désirent se lier avec d'autres en se subordonnant au comité central déjà nommé à Cahors, ils devront adresser à M. le préfet procès verbal de leur constitution.

La mission de ces comités de défense consistera à se mettre en rapport avec le comité central de Cahors ; signaler à ce comité les ressources de leur canton en armes, munitions, habillements, etc ; informer l'autorité des progrès de l'instruction des gardes nationaux tant mobilisables que sédentaires ; stimuler le zèle des gardes nationaux ; vaincre par l'influence morale les résistances s'il y en avait ; dissiper les faux bruits, les frayeurs exagérées ; proposer enfin toute mesure qui leur paraîtrait bonne à prendre.

Un comité pour le canton de Catus s'est déjà formé et il se compose de :

MM. Buralières, président ; Rey, vice président ; Jules Caviolle, secrétaire ; Camborac, Bergerol, Pegourie Antoine, Sol fils, Solmiac, Bourdaries, Lafarge.

Tours, 26 septembre.

A MM. les généraux commandant les divisions et subdivisions territoriales et actives ; les chefs de corps de tou-

tes armes de l'armée active ; les chefs de corps de la garde nationale mobile.

Messieurs, des rapports qui m'ont été adressés me signalent les actes d'indiscipline chez les inférieurs, et chez les supérieurs des défaillances dans le commandement.

Il importe, dans un moment où la France est appelée à déployer toute son énergie pour chasser l'étranger, que l'armée donne l'exemple de la discipline, et que les diverses autorités militaires, ainsi que tous ceux qui exercent un commandement quelconque, exigent et obtiennent de leurs subordonnés le respect le plus complet et l'obéissance la plus absolue.

Pour atteindre ce résultat, les chefs de tous grades ne doivent pas hésiter à signaler les infractions commises par leurs inférieurs, afin que, s'il y a lieu, ceux-ci soient livrés à la juridiction militaire.

Il me paraît, d'ailleurs, utile de remettre d'une manière spéciale, sous les yeux de l'armée, les peines attachées aux crimes et délits militaires. Je désire donc qu'il soit exactement donné lecture, ainsi que le prescrit le règlement, aux troupes sous vos ordres de la nomenclature de ces peines, laquelle est, du reste, insérée dans le livret de chaque homme.

Je vous rappellerai qu'aux termes de l'article 11 de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868, la garde nationale mobile est, dès sa mise en activité, assujettie à la discipline et aux lois militaires. La même lecture devra donc être faite aux troupes de la garde nationale mobile.

Je ne saurais trop insister, messieurs, sur les recommandations qui précèdent et auxquelles j'attache une très-grande importance. Les résultats qui d'ordinaire peuvent s'obtenir par un effort continu doivent aujourd'hui être immédiatement atteints. Il faut que chacun trouve, dans son initiative dans le sentiment de son devoir, dans son dévouement à la patrie, les moyens d'arriver au but que se propose la présente circulaire.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le vice-amiral, ministre de la guerre par intérim, FOURRICHON.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante, sur laquelle nous appelons l'attention la plus sérieuse de l'administration départementale.

Monsieur le Directeur, Depuis le désastre de Sedan et la proclamation du Gouvernement provisoire de la défense nationale, la plupart des communes de notre département se trouvent privées d'une autorité régulière et officiellement constituée. Les anciens maires et adjoints et les conseillers municipaux, élus au mois d'août dernier, — ignorant s'ils seraient maintenus, ou s'ils ne le seraient pas, — s'attendaient, chaque jour à recevoir des ordres de l'autorité supérieure sur une organisation quelconque, provisoire ou définitive, des autorités communales. Dans cette incertitude, dépourvus de tout caractère officiel, ils n'avaient qu'une vaine ombre d'autorité, et les communes ont été pour ainsi dire livrées à elles-mêmes.

Un décret récent du Gouvernement de la défense nationale avait ordonné que de nouvelles élections municipales auraient lieu dimanche dernier, 25 septembre dans toutes les communes ; et il avait statué que les maires et adjoints seraient nommés immédiatement par les conseils municipaux nouvellement élus.

Ce décret a renversé, par le fait, les anciens maires et adjoints, ainsi que les conseillers municipaux qui avaient été élus au mois d'août.

La gravité des événements qui se précipitent, les dangers de la patrie, la nécessité de songer par-dessus tout à la défense de la France pour repousser l'invasion étrangère, viennent de déterminer le gouvernement à ajourner les élections municipales et les élections des députés de la future assemblée constituante.

Les communes se trouvent donc momentanément dépourvues de toute autorité régulière et officielle. Le décret du 24 du courant des délégués du Gouvernement, qui siège à Tours, le suppose clairement, puisqu'il charge MM. les Préfets de pourvoir à l'administration communale, soit en conférant le pouvoir à quelques-uns des anciens conseillers municipaux, soit en nommant provisoirement une commission municipale.

En présence des terribles épreuves que nous traversons, les communes ne doivent pas demeurer plus longtemps dépourvues d'autorité administrative, régulièrement constituée. M. le Préfet du Lot, comprenant le danger de cette situation anormale, ne pourra donc manquer d'investir sans retard — comme cela a lieu, du reste, dans les autres

départements, — d'une autorité provisoire, mais régulière, quelques-uns des membres de l'ancien conseil municipal, en prenant une mesure générale, pour répondre à ce besoin impérieux, et des mesures particulières pour les communes qui exigeraient une administration exceptionnelle.

Il faut qu'on sache dans chaque commune quels sont ceux qui auront à remplir les fonctions de maire ou d'adjoint. Il faut que ceux qui seront investis de cette autorité reçoivent des instructions précises et pressantes, qu'ils sachent qu'ils seront responsables dans leurs communes respectives, du maintien de l'ordre et de l'organisation de la défense communale.

Le défaut d'autorité régulière dans les communes et l'état d'incertitude dans lequel elles se trouvent, ne pourraient manquer, en se prolongeant d'engendrer de funestes désordres et de nuire gravement aux intérêts communaux et aux intérêts généraux de la nation. Les esprits sont fortement surexcités et cette exaltation ne fait que grandir, à mesure que les événements se déroulent. Il faut une autorité locale, forte et vigilante, pour dominer et contenir les populations rurales.

Les désastres de l'armée française, qui ont entraîné la chute de l'empire, les espérances trompées, les dangers de la patrie, l'incertitude et l'aspect sinistre de l'avenir, toutes ces choses ont produit plus ou moins dans les campagnes une effervescence extraordinaire. Depuis le commencement de la guerre, à mesure que se déroulaient les péripéties de la lutte, les populations rurales ont tour à tour accueilli, en les exagérant, les nouvelles les plus fausses, les plus bizarres, les plus contradictoires et les plus absurdes. Egarés par ces faux bruits, elles ont une attitude irritée et menaçante.

Dans les communes qui étaient le plus fortement attachées à l'empire, on trouve des populations tellement égarées qu'elles attribuent la guerre et les malheurs de la France aux républicains, aux partisans des anciennes monarchies, et même aux prêtres. Elles tiennent un langage injurieux et vomissent de violentes menaces contre des personnes très innocentes de leur localité lorsqu'elles les soupçonnent de n'avoir pas été dévouées à l'empire et d'avoir des préférences pour d'autres gouvernements. Dans les communes, où l'on commence à ouvrir les yeux sur les fautes de l'empire, qui s'est jeté lui-même dans l'abîme en y précipitant la France, — on lance au contraire des accusations et des menaces contre les habitants de la localité, laïques ou prêtres, qui avaient manifesté trop d'ardeur et de dévouement pour l'empire.

Il y a ainsi un souffle d'égarement, de révolution et de tempête, qui agit plus ou moins les populations consternées. Il est à craindre, — surtout si les éventualités de la guerre nous amenaient de nouveaux malheurs, — que les accusations injustes, les injures et les menaces ne se traduisent en actes de violence et de désordre. Pour conjurer ces dangers, qui ajouteraient les maux de la guerre civile aux désastres de la guerre, il est donc urgent et très urgent, que les hommes de chaque commune, qui ont le plus d'ascendant par la confiance qu'ils inspirent, soient investis promptement d'une autorité officielle et régulière. Il faut qu'ils reçoivent pour mission d'éclairer les populations égarées par des faux bruits, d'exercer une vigilance active et de prendre les mesures les plus utiles pour le maintien de l'ordre et la sécurité des personnes.

Pour obtenir ce résultat, il est nécessaire que les gardes nationales sédentaires soient constituées et exercées dans toutes les communes. Elles auront une double tâche à remplir : Veiller au maintien de l'ordre et parer aux éventualités de la guerre.

Le gouvernement de la défense nationale a ordonné la prompt organisation de ces milices communales. C'est aux Préfets à faire exécuter cette urgente mesure qui, dans ce temps de perturbation et de péril, est appelée à rendre les plus utiles services. Les populations attendent des ordres avec impatience.

Le département du Lot ne doit pas rester en arrière des autres départements. Il faut donner un vigoureux élan, pour stimuler et enflammer partout le patriotisme. Les habitants de notre vieux Quercy ont encore dans leurs veines du sang généreux de nos valeureux ancêtres et ils s'empresseront, à n'en pas douter, de suivre l'impulsion utile et sage qui leur sera donnée par des voix autorisées.

Agreez etc. X\*\*\*

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre.

Naissances.

Fourés (Marie), Portail-au-Vent.

Décès.

Lagarigue (Jean-Pierre), forgeron, 72 ans, Pont-Neuf. — Bach (François), soldat au 88<sup>e</sup> de ligne, 30 ans, célibataire, (hospice). — Calvet (Marie-Anne), 70 ans, rue Brives. — Basse (Joseph), 4 an, Port-Bullier.

Pour tous les Extraits et articles non signés A. Layton